



 **Contamin@Marseille**
Les rendez-vous de la salle propre

PALAIS DU PHARO

BON DE COMMANDE

www.contaminamarseille.fr

Association
Reconnue
d'Utilité
Publique



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Stand souhaité :

sous réserve de disponibilité

Stand confirmé :

cadre réservé à l'Aspec

COORDONNEES

SOCIÉTÉ (titulaire du stand) : _____

Adresse principale : _____

_____ CP : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Site web : _____

Contact & Adresse de facturation (si différente) : _____

Adresse : _____

BP/CS : _____ CP : _____ Ville : _____

Pays : _____ N° TVA (*pays de l'UE sauf France*) _____

Contact principal pour la préparation de l'évènement : _____

Email : _____

Fonction : _____ Téléphone : _____

Contact des 2 personnes qui seront présentes sur stand

Responsable du stand : _____

Email : _____

Fonction : _____ Téléphone : _____

2^{ème} contact sur stand : _____

Email : _____

Fonction : _____ Téléphone : _____

Description de l'activité de votre société (pour diffusion sur web) :



300 caractères max espaces compris

VOTRE PACK EXPOSANT

Stand équipé de 6 ou 9m² :

Cloisons, moquette, enseigne, spots
1 comptoir fermant à clé
2 tabourets hauts,
1 présentoir à documentation
1 corbeille à papier
Branchement électrique

Vos avantages :

Visibilité société sur le web et sur le programme

Accès aux conférences, ateliers pratiques et animations

Déjeuner (2 participants max par stand)

Soirée de gala à la Casa Delauze pour 1 personne (personnes supplémentaires sur inscription payante)

VOTRE COMMANDE

	6m ²	9m ²
<input type="checkbox"/> STAND équipé tarif ADHERENT*	<input type="checkbox"/> 2900€ HT	<input type="checkbox"/> 3400€ HT
<input type="checkbox"/> Réserve d'1m²	<input type="checkbox"/> 250€ HT	
<input type="checkbox"/> Pers. supplémentaire sur stand déjeuner inclus	<input type="checkbox"/> 100€ HT	
<input type="checkbox"/> Pers. supplémentaire pour la soirée de gala	<input type="checkbox"/> 130€ HT	
OPTIONS DE SPONSORING		
<input type="checkbox"/> Insertion pub sur le web / print	<input type="checkbox"/> <i>nous consulter</i>	
<input type="checkbox"/> Visuel personnalisé sur le comptoir	<input type="checkbox"/> 300€ HT	
<input type="checkbox"/> Atelier pratique (session de 30 min)	<input type="checkbox"/> 500€ HT	
TOTAL		
Tarif si NON ADHERENT	Total x 1.25	
MONTANT TVA : (20%)		
MONTANT TOTAL A REGLER TTC		

(*) Adhérent ASPEC à jour de cotisation à la signature du bon de commande.

Pour tout renseignement sur l'adhésion, contactez Emilie Oberti par email adhesion@aspec.fr ou par téléphone 01 44 74 67 00

Règlement : 100 % à la commande

Par chèque : à l'ordre de l'Aspec, 64 rue Nationale 75013 Paris

Par virement bancaire (réf. **EVT-MARSEILLE 2020**)

Nos coordonnées bancaires :

IBAN FR76 3000 4028 3700 0102 4115 994 - **Code BIC / Swift** : BNPAFRPPAA

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Contamin@Marseille – 8 & 9 avril 2020

1. Organisation

L'événement est organisé par l'Aspec, 64 rue Nationale, 75013 Paris, ci-après dénommé l'« Organisateur ».

2. Objet

Ces conditions générales s'appliquent à l'événement organisé par l'Organisateur. Elles décrivent les droits et obligations de l'Organisateur et de la société signataire, ci-après dénommée « l'Exposant » qui reconnaît et se conforme à ces conditions générales.

3. Participation

La signature du bon de commande constitue un engagement ferme.

Le présent tarif est soumis aux conditions générales. L'Exposant s'engage à les respecter, notamment en ce qui concerne les règlements de sécurité.

Les marchandises, produits ou services présentés doivent entrer dans la nomenclature des éléments admis à être exposés qui a été établie par l'Organisateur.

4. Annulation

Tout désistement doit être communiqué par l'Exposant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Aspec.

- Si le désistement intervient **avant le 1^{er}/12/2019, 50 %** du montant de la facture correspondant au bon de commande signé **seront dus à titre d'indemnité.**
- Si le désistement intervient **après le 1^{er}/12/2019, 100 %** du montant de la facture correspondant au bon de commande signé **seront dus à titre d'indemnité.**

Il en sera de même si l'organisateur a pu revendre la prestation (par ex. si l'organisateur a pu relouer l'emplacement réservé pour un stand) ou si l'Exposant n'utilise pas sa prestation (par ex, si l'Exposant n'a pas occupé son emplacement la veille de l'ouverture de la manifestation).

Le défaut de paiement aux échéances prévues ne libère pas l'Exposant de ses engagements et en tout état de cause, dans ce cas, l'Organisateur se réserve la faculté de se libérer de tout engagement vis-à-vis de l'Exposant.

5. Assurance

L'Organisateur est responsable de l'événement civilement en sa qualité d'Organisateur. Cette responsabilité ne saurait s'étendre aux dommages causés par des tiers à l'Exposant. L'Exposant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. L'Exposant doit être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de l'événement. L'Organisateur peut, sur demande, mettre en contact l'Exposant avec son assureur pour cette prestation.

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à l'exposition et réserver un stand avec les caractéristiques ci-dessus.

Fait à _____, le : ___/___/_____

Signature et cachet